

## 4<sup>E</sup> RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DES RÉACTEURS DE 900 MW : LES TRAVAUX ET LES DISPOSITIONS PRÉVUS PAR EDF CONDUIRONT À DES AMÉLIORATIONS SIGNIFICATIVES DE LA SÛRETÉ

Depuis 2013, EDF échange avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) afin de définir les modalités de poursuite du fonctionnement des réacteurs du palier 900 MW au-delà de 40 ans. Ce 4<sup>ème</sup> réexamen périodique s'accompagne de l'amélioration significative de la sûreté de chacun des réacteurs concernés<sup>[1]</sup>. A la demande de l'ASN, EDF s'est fixé pour but de tendre vers les objectifs de sûreté fixés pour les réacteurs de 3<sup>ème</sup> génération.

EDF a remis à l'ASN sa Note de Réponse aux Objectifs (NRO) le 5 septembre 2018. Celle-ci présente les actions engagées et les dispositions que l'entreprise souhaite mettre en œuvre dans le cadre de ces réexamens périodiques.

L'ASN a répondu à EDF, via un courrier daté du 28 septembre 2018. EDF relève avec satisfaction que sa note de réponse aux objectifs répond aux attentes de l'ASN qui estime que « *les travaux entrepris et les dispositions prévues conduiront à des améliorations significatives de la sûreté des installations et contribueront à l'atteinte des objectifs du réexamen* ». EDF s'engage à apporter les compléments demandés au plus tard au moment de la remise du rapport de conclusion du réexamen du premier réacteur de 900 MW, en juin 2019.

EDF note que sa proposition de déploiement des modifications sur ses installations en deux phases est jugée cohérente par l'ASN.

Concernant la maîtrise du vieillissement des installations, l'ASN considère que l'application rigoureuse de la démarche déjà mise en œuvre depuis le 3<sup>ème</sup> réexamen périodique est de nature à répondre à l'objectif visé et aux demandes formulées par l'ASN.

Les échanges techniques se poursuivent, de nombreuses réponses ont d'ores et déjà été apportées. En effet, dans le cadre de du programme de travail présenté à l'ASN en 2013 (puis révisé en 2014), EDF a traité 90% des 78 demandes complémentaires, formulées par l'ASN en 2016.

Les échanges techniques portent notamment sur les caractéristiques du séisme maximal à retenir pour les sites concernés et certains effets induits par un incendie ainsi que leur prévention. Les échanges portent également sur les conséquences d'une fusion du cœur sur le radier en béton présent sous la cuve et sur les transpositions des situations accidentelles prises en compte sur les réacteurs de nouvelle génération type EPR.

EDF mobilise toute son expertise pour répondre aux questions complémentaires de l'ASN sur ces sujets. Les réunions à venir prévues avec l'ASN, l'IRSN et les groupes d'experts de l'ASN permettront d'apporter l'ensemble des éléments qui demeurent attendus dans le cadre de cette instruction du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des réacteurs de 900 MW.

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. *Leader des énergies bas carbone dans le monde*, le Groupe a développé un mix de production diversifié fondé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe EDF participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 35,1 millions de clients, dont 26,5 millions en France. Il a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 70 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

<sup>[1]</sup> 32 réacteurs sont concernés par le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique de sûreté. Les deux réacteurs de la centrale de Fessenheim ne sont pas concernés.